

3 points à retenir

du conseil communautaire

jeudi 13 avril

1

Adhésion à l'agence de Développement et des Transitions de Montpellier Méditerranée Métropole

Objectif : permettre aux acteurs économiques d'être accompagnés dans leurs performances sociale, environnementale et économique. C'est une opportunité de travailler avec les services de la métropole sur ces enjeux essentiels de développement économique.

2

Fixation des taux de fiscalité directe locale en 2023

Malgré l'inflation et l'envolée des coûts de l'énergie, l'amélioration de la situation financière de notre collectivité, nous permet de stabiliser les taux d'imposition concernant la contribution foncière des entreprises, des taxes foncières et celle de l'enlèvement des ordures ménagères.

3

Modification du tableau des effectifs impliquant la création d'un poste de chargé de mission APN

La création d'un poste à temps complet dédié aux enjeux d'activités de pleine nature conforte notre ambition de développer les infrastructures et l'attractivité de notre territoire sous l'angle du tourisme durable.